

Elagage des arbres

Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies en bordures de voies publiques et privées.

Les végétaux ne doivent pas gêner le passage des piétons, ni toucher aux câbles EDF et téléphone.

Travaux de jardinage et bricolage

L'arrêté du 01/06/1994 prévoit les horaires à respecter pour l'utilisation des appareils et outils tels que les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, etc.

Du lundi au vendredi : 8h30/12h et 14h/19h

Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanche et fériés : 10h à 12h

AGENDA

- ⇒ Mardi 2 mai : soirée jeux de société de 19h30 à 21h30. **Inscription recommandée.**
- ⇒ Vendredi 12 mai (à partir de 6h) : nettoyage de la voirie. **Attention aux stationnements !**
- ⇒ Samedi 13 mai : concours d'Agility au stade de foot.

- ⇒ Mardi 6 juin : soirée jeux de société de 19h30 à 21h30. **Inscription recommandée.**
- ⇒ Dimanche 11 et 18 juin : Elections législatives.

- ⇒ Samedi 1er juillet : Oignes fête l'été
(19h, pique-nique géant - 22h, retraite aux flambeaux et à 23h, feu d'artifice).
- ⇒ Samedi 4 juillet : soirée jeux de société de 19h30 à 21h30. **Inscription recommandée.**

- ⇒ Mardi 31 octobre : Oignes fêtes Halloween (nouvelle version).

- ⇒ Vendredi 1er décembre : Oignes fête Noël avec les enfants.
- ⇒ Dimanche 3 décembre : Oignes fête Noël avec les aînés.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

LUNDI DE 17H À 19H30 JEUDI DE 12H À 14H SAMEDI 9H30 À 12H

03.44.87.72.36 mairie.ognes60@wanadoo.fr
www.ognes60.e-monsite.com

Tri sélectif :

Encombrants : enlèvement sur rdv 0 800 880 944. Déchets verts : tous les mardis du 21/03 au 21/11.

Conteneurs jaunes : mercredis 03, 17 et 31/05, 14 et 28/06, 12 et 26/07, 9 et 23/08, 6 et 20/09.

Ordures ménagères : tous les mercredis.

Oignes en bref !

Le mot du maire

Bonjour à toutes et à tous,
Le printemps est enfin arrivé, la plus belle saison de l'année, quand la nature se réveille et que nous pouvons commencer les travaux d'extérieurs. Vous aurez d'ailleurs remarqué que le Syndicat intercommunal de Oignes-Chevreuille a entrepris des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la commune, après en avoir réalisé à Sennevières, il y a à peine 2 ans. Ces travaux sont effectués par tronçons au fur et à mesure que le budget le permet. Il n'est donc en aucun cas question de privilégier des rues contrairement à d'autres pour tous travaux quels qu'ils soient, comme je peux souvent l'entendre de la part de certains administrés qui se sentent délaissés à tort.

Concernant ensuite les travaux d'entretien, vous avez peut-être un nouvel agent technique, arrivé sur la commune le 1er mars dernier. Mais malheureusement, il m'a été révélé trop tard que son état de santé ne lui permet pas d'exercer ce métier. Après avoir suivi la procédure légale avec la médecine de travail, celui-ci vient d'être déclaré inapte, le 25/04. Le reclassement étant impossible, à la vue des postes disponibles et surtout de son état de santé, je vais donc devoir mettre fin à son contrat et ensuite procéder à un nouveau recrutement dont nous avons inévitablement besoin en cette période où la charge de travail est importante.

Pour finir sur une note plus positive, vous allez découvrir que des nouveautés vont être mises en place cette année, des surprises, notamment dans les animations, car nous continuons à œuvrer pour notre village, pour vous avec pour objectif de toujours faire mieux.

Comptant sur votre compréhension, votre compassion et sur votre investissement, à nos côtés.

Bien sincèrement à vous.

Karine Legrand



Le conseil municipal

(Réunion du 06/03/2017 à 20h30)

Le diagnostic territorial qui a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de faire ressortir les enjeux principaux du territoire de Oignes.

Le Conseil Municipal organise le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce débat, rendu obligatoire par la Loi SRU (article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme), est un exercice de programmation nécessaire pour une meilleure application du concept de Développement Durable.

Le compte rendu de séance exprime, pour chacun des grands thèmes abordés lors de la réunion, les volontés, les projets et les perspectives d'évolution de la commune.

Géographie, paysage et patrimoine naturel

- Préserver les terres agricoles du plateau
- Préserver le caractère de « village bosquet » : reconnaître l'intérêt paysager des haies et veiller à une bonne intégration paysagère des constructions nouvelles en lisière
- Ne pas mettre en cause les éventuelles continuités écologiques en maintenant les espaces agricoles et naturels

Espace aggloméré

- Harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble du village

Réseaux

- Limiter les risques de pollution, notamment, à court terme, avec la mise en conformité des installations d'assainissement individuel
- Assurer la défense incendie du village
- Favoriser une meilleure desserte en télécommunications numériques
- Tenir compte des capacités du réseau électrique dans les réflexions en matière de développement urbain

Sensibilités et contraintes

- Tenir compte des phénomènes de remontées de nappe
- Tenir compte de la présence de cavités

Dynamique

- Prendre en compte les volontés de modération du développement du village au regard du statut de commune rurale du SCOT
- Veiller à une évolution modérée de la population en termes d'effectif
- S'assurer que le niveau d'équipements publics réponde aux besoins de la population
- Permettre l'accueil de nouvelles activités compatibles avec la vie du village
- Assurer la pérennité de l'économie agricole sur le territoire
- Reconnaître la vocation de loisirs des équipements à l'entrée sud de l'agglomération (voie communale n°5 – direction Oissery)
- Envisager la mise en place d'un tour de ville
- Améliorer l'offre en stationnement

Planification urbaine

- Envisager l'accueil d'au moins une quinzaine de logements en réponse au desserrement théorique des ménages sur les quinze prochaines années
- S'appuyer en priorité sur les potentialités intra-urbaines repérées pour développer le village :
 - * Permettre d'éventuelles opérations de renouvellement urbain sur les terrains bâtis inoccupés (parcelle rue des Fontaines, parcelle occupée par le logement vacant),
 - * Favoriser le comblement des dents creuses en permettant leur constructibilité,
 - * Permettre un développement urbain sur les îlots intra-

urbains repérés (extrémité de l'impasse des Grands Prés et rive sud de la rue Claude Tillet à l'entrée Est du village),

* Rééquilibrer les rives bâties au niveau de la rue des Fontaines, dans la mesure où les terrains étaient autrefois urbanisés.

- Permettre la mixité dans l'offre nouvelle de logements
- Ne pas consommer d'espaces naturels ou agricoles en dehors de l'enveloppe du village.

Le PADD provisoire complet et plus détaillé est accessible en ligne sur le site internet (www.ognes60-e.monsite.fr).

Le conseil municipal

(Réunion du 27/03/2017 à 20h30)

Comptes administratifs 2016

Les comptes administratifs sont conformes au comptes de gestion de la trésorerie. Le CCAS dégage un excédent global de 2 153.77 € qui sera reporté sur le budget 2017 de la commune suite à sa dissolution. La commune est également excédentaire de 80 646.51 € mais une partie des travaux prévus n'a pas pu être réalisée sur 2016.

Subventions 2017

Une subvention de 100 € est accordée à l'association des anciens combattants du canton de Betz comme chaque année.

Taux des 4 taxes communales

La taxe professionnelle (CFE) est désormais gérée par la communauté de communes suite à un transfert de compétence obligatoire mais celle-ci nous reverse une contribution mensuelle. Quant aux taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti conservent les mêmes taux que les années précédentes soit respectivement 16.55 %, 16.78 % et 37.65 %.

Budget 2017

Le budget est présenté à l'équilibre et est approuvé à l'unanimité (plus de détail dans le compte rendu du conseil consultable en mairie ou sur le site internet).

Matériel informatique

L'achat d'un nouvel ordinateur est planifié. L'ancien, malgré sa vétusté, sera mis à disposition des administrés n'ayant pas accès à internet ni d'ordinateur pour la rédaction de documents par exemple. Il sera donc accessible gratuitement au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Travaux de voirie

Profitant de la présence de la société Cabrema sur la commune pour les travaux sur le réseau d'eau potable, l'abris bus de salle des fêtes a été démoli, les gargouilles défectueuses pour l'écoulement des eaux de pluies ont été remplacées, deux massifs en terre ne pouvant pu être fleuris, à cause des véhicules qui roulaient régulièrement dessus, ont été supprimés et l'ensemble des trottoirs (jusqu'à l'église) ont été refait avec une partie financée par les travaux du Syndicat des eaux et l'autre par la commune, pour avoir des trottoirs uniformes.

Convention collaborateur occasionnel, bénévole

M. Agabsi Driss, artiste peintre à la retraite et habitant de la commune, s'est proposé pour organiser et animer bénévolement, des ateliers d'arts plastiques pour les enfants du village. Après une entrevue avec les membres de la commission fêtes et animations, il a été convenu qu'un premier atelier aurait lieu le

INFORMATIONS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2015, la commune de Oignes a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les principes fondamentaux du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré dans le respect de trois principes fondamentaux définis à l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme, notamment :

- L'équilibre entre l'urbanisation et la préservation des espaces naturels ;
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale ;
- La protection de l'environnement et la prévention des risques naturels et technologiques.

Le Plan Local d'Urbanisme définit, à partir d'un **diagnostic** précis du territoire, un **projet communal** appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce projet fixe les grandes orientations retenues par la Commune pour les dix à vingt prochaines années pour l'ensemble du territoire communal. Il est la traduction des volontés municipales dans de nombreux domaines : urbains, économiques, environnementaux,...

L'élaboration du PLU

L'élaboration du PLU fait l'objet d'une procédure qui associe les élus de la commune, le bureau d'études désigné pour cette mission, les services de l'Etat concernés, les Personnes Publiques associées (Chambres consulaires notamment), les structures intercommunales,... La population est sollicitée à deux reprises lors de l'élaboration du PLU :

- Dans le cadre de la concertation : la population peut prendre connaissance des principales orientations qui concernent le développement futur de la commune. Un dossier présentant les documents d'études (comptes rendus de réunions et plans de diagnostic) sont consultables en mairie.

- Dans le cadre de l'enquête publique : les habitants pourront à cette occasion faire valoir des intérêts particuliers. Un commissaire-enquêteur recevra les habitants en mairie. La population sera avertie en temps voulu par voie d'affichage et dans la presse locale.

Où en est-on ?

Le diagnostic territorial qui a été réalisé a permis de mettre en évidence les principales caractéristiques communales, s'agissant des espaces naturels, de la morphologie urbaine, de la dynamique territoriale, des différentes contraintes, des potentialités de développement, ...

Sur la base de ces constats, le Conseil Municipal a débattu, le 6 mars 2017, sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de réflexion sur le PADD, que les orientations retenues seront traduites dans le PLU, définissant ainsi les règles de constructibilité applicables sur l'ensemble du territoire communal.

La population est invitée à consulter les documents d'études présentés en mairie, à partir du 18 mai, et à consigner des remarques sur le registre de concertation. Les observations éventuelles doivent relever de l'intérêt général (phase de concertation), et non de l'intérêt particulier (phase d'enquête publique).

Carte Nationale d'identité

Depuis le 14 mars 2017, les demandes de CNI sont recueillies de façon dématérialisée dans les mairies équipées d'un dispositif adapté.

Vous pourrez effectuer une pré-demande en ligne sur le site service-public.fr, rubrique papiers-citoyenneté. Vous devrez créer votre compte et saisir les informations en ligne dans « pré-demande CNI ». Vous devrez ensuite vous rendre en mairie avec les pièces justificatives pour finaliser votre dossier et procéder à la prise d'empreintes. La carte vous sera remise dans la mairie du lieu de dépôt du dossier uniquement.

Habitants de Oignes, vous pouvez vous rendre à la mairie de Nanteuil-le-haudouin

UNIQUEMENT APRES AVOIR PRIS RENDEZ-VOUS.

A noter : La durée de validité de votre carte est de 15 ans. Pour les cartes qui ont été délivrées après le 1^{er} janvier 2004, la durée de validité n'est pas de 10 ans, elles restent valables 5 années supplémentaires.

Cartes électorales : changement d'adresse

Vous avez déménagé dans la commune ou à l'extérieur et vous souhaitez toujours voter à Oignes, vous pouvez faire une déclaration de changement d'adresse sur simple lettre et la déposer en mairie avec un justificatif de domicile.

Votre demande sera ensuite transmise à la commission administrative composée du Maire et de deux représentants, habitants la commune, désignés par le Préfet ou sous-Préfet et par le tribunal de Grande instance, qui se réunit, en général, une fois par an, en fin d'année. Ces membres statueront sur votre dossier.

d'année voir pour les classes élémentaires si intéressées à la rentrée, ainsi que des ateliers théâtres à partir de septembre. Mme le Maire a donc transmis les informations aux institutrices du RPI qui se chargeront de contacter Mme Agabsi si elles le souhaitent.

- Elle présente également une association Les ADEX (les ateliers d'expression) et présente le principe de communes amies qui consiste à prendre un abonnement annuel de 35 € avec lequel on obtient 5 exemplaires de chaque édition du bulletin édités dans l'année et on accueille si possible un évènement culturel sur la commune. Les membres du conseil décident d'abonner la commune.

- Elle suggère également la mise en place d'une « Boîte à livres ». Madame Le Maire précise qu'elle avait évoqué un système y ressemblant en commission fêtes et animations et était en train d'y réfléchir. Il s'agirait donc là de dons de livres qui auraient lieu en mairie aux horaires d'ouverture. Le principe général serait de donner des livres, d'en emprunter pour lecture, sans délai, et de les remettre ou de les garder en effectuant un dépôt à la place. Une simple étagère devrait être mise en place pour y classer les livres. Les premiers dépôts auront lieu le samedi 13 mai 2017 de 10 h à 12h à la mairie et la « boîte à livres » sera accessible dès le samedi suivant.

Soirées jeux de société

Le Centre Social Rural de Nanteuil-le-Haudouin a proposé à Mme le Maire l'organisation de soirées jeux de sociétés à la salle des fêtes, telles que celle du 3 février dernier, de manières régulières les mercredis soirs, avec une buvette (crêpes/café) ou un système d'inscription afin de financer l'activité. La salle étant déjà occupée le mercredi soir par l'association GV les musclés, Mme le Maire leur a alors proposé le mardi soir de 19h à 21h30 avec une buvette de préférence. Après en avoir discuté, il est convenu que Madame le Maire recontacte le centre social afin de proposer une soirée mensuelle et non hebdomadaire et en précisant qu'aucun alcool ne devrait être vendu. Voir Agenda.

Cabine téléphonique

Suite à la décroissance des usagers dans les cabines téléphoniques, Orange nous informe que le démontage de la

cabine, encore présente sur la commune, aura lieu prochainement.

Syndicat scolaire

(Réunion du 28/03/2017 à 19h30)

Compte Administratif

Dépenses de fonctionnement :	56 154.64 €
Recettes de fonctionnement :	70 092.69 €
Dépenses d'investissement :	6 251.15 €
Recettes d'investissement :	2 285.48 €

Résultat global de 9 972.38 €

Subventions

- 3000 € sont accordés à l'association « les petites canailles » avec possibilité de faire une autre demande en cours d'année sur présentation de la situation financière.

- Le montant des dotations attribuées aux institutrices pour l'achat de fournitures scolaire a été augmenté de 3 € par élèves, soit 55 € au lieu de 52€/élèves et donc au total 1 100€ pour l'école de Oignes, 990 € pour l'école de Sennevières et 1 155 € pour l'école de Chèvreville.

Les institutrices recevront également 550 € chacune dont 500 € pour la sortie de fin d'année et 50 € pour les frais postaux comme chaque année.

Participation des communes :

La participation des communes est fixée, à l'unanimité, à 55 000 € compte tenu des dépenses prévisionnelles avec une répartition identiques aux années précédentes soit 35 % (19 250 €) pour Oignes et 65 % (35 750 €) pour Chèvreville.

Budget primitif 2017

Le budget primitif se présente à l'équilibre de la façon suivante :

- en section de fonctionnement à 70 972,38 €
- en section investissement à 7 965,67 €.

Informations diverses

NETTOYAGE DE VOIRIE

La société VEOLIA effectuera le nettoyage des caniveaux le **vendredi 12 mai à partir de 6 heures.**

Merci de ne pas stationner vos véhicules aux abords des caniveaux pour laisser libre accès à la balayeuse.

Commission Fêtes, loisirs et animations

Afin d'organiser au mieux les animations tout au long de l'année dans le village, potentiellement en augmenter le nombre, et les diversifier, nous souhaiterions accueillir 3 ou 4 personnes volontaires au sein de cette commission. Vous pourrez assister aux réunions, à l'organisation et aux manifestations, selon vos choix et disponibilités, avec nous autres membres élus.

Bulletin d'informations

Vous souhaitez participer à l'élaboration des bulletins d'informations en vous chargeant de l'écriture de certaines rubriques existantes ou nouvelles que vous aimeriez créer, vous êtes les bienvenus.

Si vous souhaitez vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous le faire savoir par mail

(mairie.ognes60@wanadoo.fr) en nous laissant vos coordonnées ou bien en vous présentant au secrétariat.

Atelier artistique



Un bel après-midi passé en compagnie des enfants, encadrés et guidés par M. Agabsi Driss, artiste peintre habitant le village.

Un superbe travail d'équipe, où les plus grands ont réalisé le fond et l'arbre et les plus petits ont travaillé sur les décorations (œufs, poules et lapins) qui ont été collées ensuite sur la fresque.



Nous remercions les enfants pour leur participation et leur enthousiasme ainsi que, et surtout, M. Agabsi pour partager sa passion bénévolement et pour son implication dans la vie de notre village.



Chasse aux œufs

Dimanche 16 avril



Un grand merci à nos chasseurs en herbe qui ont rempli leur mission à merveille. Après avoir retrouvé les œufs de la couleur attribuée à leur équipe respective, ils ont su reconstituer les puzzles comme des chefs.

Chacun d'entre eux est donc reparti avec son ballotin de chocolat et quelques petits cadeaux bien mérités.

Rendez-vous l'année prochaine avec de nouvelles surprises.

Assurance Maladie

Rapide et 100 % en ligne sur votre compte ameli

Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) : comment la commander ?

Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de commander 15 jours avant votre départ votre CEAM, depuis votre compte ameli.

Simple et rapide... Votre commande de CEAM en 3 étapes :

1 - Se connecter à votre compte ameli et choisir la rubrique « mes démarches »

2 - Indiquer la date de votre départ

3 - Valider

Vous recevrez votre CEAM, par courrier, directement à votre domicile.

Valable deux ans, la CEAM est utile uniquement en cas de problèmes médicaux. Elle permet de bénéficier d'une prise en charge sur place des soins, selon les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

En cas de départ en Europe, chaque membre de la famille doit posséder sa carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Nouveau ! Il est désormais possible de faire une demande de renouvellement de CEAM lorsque la date d'expiration de votre carte est inférieure à deux mois.

Pratique ! Grâce à l'application Smartphone du compte ameli, vous pouvez afficher l'image digitalisée de votre CEAM et la présenter aux professionnels de santé consultés.

Asthm'Activ, une nouvelle appli mobile

L'Assurance Maladie lance Asthm'Activ, une application mobile pour vous aider à mieux gérer votre asthme au quotidien. Véritable carnet de bord de poche, l'application propose plusieurs fonctionnalités (suivi du contrôle de l'asthme, du traitement, des rendez-vous médicaux...). Elle est gratuite.

L'asthme, comme toute maladie chronique, demande une attention régulière, au risque d'affecter la qualité de vie. Il est donc essentiel de mettre en place les bons réflexes et de les conserver dans la durée.

Ceci n'est pas toujours facile : on estime en effet qu'1 asthmatique sur 2 ne prend pas son traitement de fond et que 6 asthmes sur 10 ne sont pas suffisamment contrôlés¹.

C'est pour accompagner les asthmatiques au quotidien que l'Assurance Maladie lance Asthm'Activ, une nouvelle application mobile gratuite. Véritable carnet de bord mobile, l'application permet de mieux connaître son asthme et d'être à l'écoute de ses symptômes : elle donne une estimation du contrôle de la maladie, propose des conseils pratiques pour prendre son traitement et mieux le comprendre. Grâce à des rappels programmés, plus question d'oublier ses rendez-vous médicaux ! L'application Asthm'Activ est téléchargeable gratuitement sur l'App Store ou Google Play .

Un service intuitif et personnalisé pour un meilleur suivi de la maladie

Merci d'indiquer vos noms et numéro sur vos boîtes aux lettres

Nous nous sommes aperçus qu'il y avait eu des erreurs dans la distribution de certains courriers, notamment pour les invitations aux animations de Pâques, qui avaient été remises par le nouvel agent qui ne connaît pas la commune et ses habitants.

Merci de votre compréhension.

En utilisant Asthm'Activ, la première étape est de renseigner quelques informations personnelles, de manière sécurisée³, pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé. L'utilisateur a ensuite accès à quatre rubriques : ***Suivi de mon asthme, Traitements, Rendez-vous*** et un glossaire, « ***Connaître l'asthme*** ».

La rubrique « ***Suivi de mon asthme*** » est au cœur de l'application : en quelques secondes, l'utilisateur y indique quotidiennement ses symptômes (diurnes ou nocturnes), ainsi que leur nature (respiration sifflante, toux, oppression dans la poitrine...). Cette action se réalise simplement, en cliquant sur une liste de symptômes préétablis. **Après avoir enregistré les symptômes durant 4 semaines successives, l'application indique à l'utilisateur si son asthme est insuffisamment, partiellement, ou bien contrôlé,** et fournit des conseils pratiques sur la conduite à adopter selon le résultat.

La rubrique « *Suivi de mon asthme* » intègre par ailleurs **un outil de suivi du débit expiratoire de pointe (DEP)⁴**. L'utilisateur renseigne les résultats de ses tests, qui sont compilés pour identifier, par exemple, une respiration anormalement altérée. Si tel est le cas, l'utilisateur est invité à consulter un médecin.

Éviter les oublis et conserver un historique de la prise de ses médicaments, sont les deux piliers de la rubrique « ***Traitements*** ». L'utilisateur indique quels médicaments lui ont été prescrits. Il choisit parmi une liste préétablie de médicaments antiasthmatiques ou indique lui-même le nom de ses médicaments, à quel moment de la journée il doit les prendre, ou encore quand faire renouveler son ordonnance. Il peut ensuite paramétrer des notifications de rappel s'il le souhaite. **La rubrique a également une forte dimension pédagogique avec des vidéos pour apprendre à bien utiliser son inhalateur** (car tous ne se mènent pas de la même manière), ainsi que des informations sur le rôle des différents médicaments, etc.

Troisième rubrique, la partie « ***Rendez-vous*** » permet de garder en mémoire les dates de ses rendez-vous médicaux, synchroniser l'appli avec son agenda et paramétrer des rappels. Il est aussi possible de préparer son rendez-vous médical en notant les questions à poser à son médecin (contrôle de l'asthme, suivi du traitement).

Très pédagogique, la rubrique « ***Connaître l'asthme*** » permet d'approfondir sa connaissance de l'asthme par l'intermédiaire d'un quiz qui complète les informations et conseils procurés pas à pas dans les autres rubriques.

Des services mobiles pour compléter les programmes d'accompagnement

Ce dispositif vient compléter l'éventail de services mis en place par l'Assurance Maladie, comme le service d'accompagnement sophia. En développant des programmes de coaching personnalisés sur smartphone comme Asthm'Activ ou l'appli Tabac Info Service, l'Assurance Maladie s'appuie sur les nouvelles technologies pour proposer des services répondant à des enjeux de santé publique.

samedi 15 avril prochain, sur le thème de pâques, et pourrait être renouvelé sur des thèmes différents soit occasionnellement soit régulièrement. Une convention collaborateur occasionnel bénévole doit être établie et signée au préalable afin de fixer les conditions de présence de M. Agabsi pour être couvert par l'assurance responsabilité civile de la commune. Le Conseil municipal valide cette proposition et autorise la mise en place de convention pour les événements à venir. Mme le Maire précise également que M. Agabsi s'est proposé d'intervenir dans les écoles pour le même type d'atelier ce qui a été très apprécié et devrait être mis en place prochainement dans les écoles de Ognès et Chèvreville.

Eglise

Suite à la demande de M. Cruypelinck, Mme le Maire a contacté M. Collet, chargé du patrimoine architectural et historique au Conseil Départemental, afin d'obtenir les coordonnées d'entreprises qualifiées et spécialisées. Mme le Maire a pu rencontrer M. Dreux, de la société DE PIERRE, le 1^{er} mars dernier, mais deux autres entreprises restent injoignables. M. Dreux a pu constater que le plus urgent, selon lui, était de refaire la charpente qui est très endommagée ce qui menace à terme indéfini la structure avec risque potentiel d'effondrement. Celui-ci nous a donc transmis les coordonnées d'un charpentier spécialisé qui a d'ailleurs travaillé sur l'église de Silly-le-long et nous a proposé de nous faire un rapport écrit avec photos à l'appui de ces observations. Nous sommes toujours dans l'attente de ce rapport mais Madame le Maire informe qu'elle va prendre contact avec le charpentier pour obtenir un devis.

Sécurité routière

Les travaux devraient débuter entre le 15 avril et fin mai. Les travaux de marquage au sol devraient être également réalisés aux beaux jours par l'entreprise T1, en fonction de ses disponibilités. *Les travaux devraient être réalisés plutôt en juin aux dernières nouvelles.*

Recensement

Le recensement de la population s'est clôturé le 18 février dernier avec un total de 115 logements et 295 habitants (taux de réponses par internet 40.4%). Mais les habitants d'un logement n'ont jamais répondu à l'agent recenseur malgré ses multiples déplacements et ceux de deux autres logements ont refusés de répondre soit à notre connaissance environ 9 personnes non comptabilisées. Il s'avère que les dotations versées aux communes, par l'état, entre autre, sont calculées sur la base du nombre de personnes recensées. ***Ces refus engendrent donc une perte directe de dotations pour la commune.***

Carte Nationale d'Identité

Depuis le 14 mars dernier, les demandes de carte nationale d'identité, comme les demandes de passeport, sont à déposées dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil, soit à Nanteuil-le-Haudouin pour la mairie la plus proche. La liste des mairies agréées est disponible en mairie et affichée sur le panneau d'information.

Dissolution CCAS (suite)

La dissolution du CCAS décidée lors du dernier conseil est effective et a été transmise à la trésorière qui se charge des écritures budgétaires. Un arrêté nominatif a été envoyé à chacun des membres non issus du Conseil Municipal.

Assainissement non collectif

Suite à la diffusion du rapport de S.I.S.N, M. Cruypelinck s'était interrogé sur les subventions accordées à la CCPV sur les 5 ans à venir pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif (32000 € par an pour 10 installations sur les communes prioritaires) et avait demandé à ce que l'on se renseigne sur les conditions d'obtention de celles-ci. Le SPANC nous a informé que ces subventions ne concernent que les communes prioritaires qui sont actuellement ANTILLY et FEIGNEUX (des études

menées au préalable par l'agence des eaux permettent de définir l'ordre de priorité).

Afin de faciliter l'accès aux projets de réhabilitation des assainissements non collectif, le SPANC de la CCPV a mis en place depuis le 1^{er} décembre 2016, un service d'aide aux usagers en matière d'études de définition de filières d'assainissement autonome. Le but est de proposer un service d'études groupées en matière de coût et de technicité.

La CCPV a conclu un marché public, d'une durée de deux ans, avec l'entreprise AC2S pour cette prestation d'études.

Le montant proposé de cette étude est de 398 € TTC via la CCPV (à régler sous forme de titre en trésorerie après la réalisation du projet par la société AC2S) comprenant des tests de perméabilité, des sondages de sol et un rapport détaillé et chiffré du projet d'assainissement non collectif. L'adhésion de cette prestation se fait sous forme de convention de mandat, établie entre la CCPV et l'utilisateur. Un bon de commande sera ensuite envoyé au bureau d'étude qui contactera directement l'utilisateur.

Livraison des bacs jaunes

La suspension des remises de bacs jaunes classiques destinés au tri des emballages et papiers est maintenue. Le travail de réflexion sur l'évolution du service vers une collecte mécanisée est toujours en cours et la décision interviendra avant juillet prochain. Des sacs jaunes de 50 L sont disponibles en mairie en cas de besoin. *La collecte mécanisée a été validée lors du conseil communautaire du 27/04.*

Recrutement

Suite au départ de M. Faye, agent technique polyvalent, M. Marc Popelier est arrivé pour le remplacer le 1^{er} mars dernier. Ces conditions d'embauche sont identiques soit un contrat CAE (aidé par l'état) pour une durée hebdomadaire de 20 heures par semaines et ce jusqu'au 28 février 2018.

Vérification des installations électriques :

La société APAVE de Compiègne interviendra prochainement pour la vérification périodique réglementaire des installations électriques, comme le prévoit la loi pour les ERP, soit pour la salle des fêtes, les bureaux de la mairie, les deux classes de l'école et le dortoir.

Compte rendu de la réunion du 16 février de la commission fêtes et animations.

Voici les dates des animations définies et prévues pour 2017:

- La devenue traditionnelle « chasse aux œufs » aura lieu le dimanche 16 avril à 10 h30 pour les enfants de 2 à 12 ans (nés entre 2005 et 2015). Un atelier art plastique sera proposé le samedi 15 avril de 14h à 17h animé M. Agabsi Driss (artiste peintre résident sur la commune).

- A la vue des événements de l'année précédente, il n'y aura pas de fête communale comme elle a pu exister auparavant mais une nouvelle animation qui pour cette première édition sera intitulée « Ognès fête l'été » ou « Ognès fête les vacances ». Il sera organisé le samedi 1^{er} juillet de la façon suivante : à 19h, un pique-nique géant (les participants apportent leur couverture et leur repas et la municipalité offre l'apéritif et le café.), à 22h, la retraite aux flambeaux et à 23h, un feu d'artifice.

- Halloween sera célébré comme le veut la tradition le mardi 31 octobre (horaire, lieux et déroulement seront communiqués en temps et en heure).

- Le spectacle de Noël des enfants aura lieu le vendredi 1^{er} décembre.

- Le repas des seniors aura donc lieu le dimanche 3 décembre.

Mme Agabsi a rencontré Mme le Maire le 23 mars dernier pour lui proposer plusieurs types d'interventions bénévoles :

- Dans les écoles : lecture pour élèves de maternelle en cette fin